

SOCA-D-507

Etude approfondie de questions de sociologie politique interne

Prof. Bérengère Marques-Pereira

Nombres d'ECTS : 5

Années d'étude :

POLI 5V
POLI 5A

Horaire:

2ème quadrimestre

Mode de communication privilégié:

courriel bmarques@ulb.ac.be

Permanences :

mardi de 10 à 12h au local S14.208
en dehors de ces heures : sur rendez-vous

But :

L'objectif pédagogique du séminaire est double. D'abord, il vise à s'assurer que les étudiants sont dotés d'une connaissance suffisante des théories, méthodes et concepts qui constituent le champ de la sociologie politique, non seulement sur un plan intellectuel, mais aussi sur un plan pratique, en rapport avec la manière dont ces outils sont employés pour analyser d'un point de vue sociopolitique tel ou tel aspect de la vie en société. Ensuite, il vise à vérifier la capacité des étudiants à mobiliser cette connaissance sous une forme scientifique, oralement puis par écrit. « Sous une forme scientifique », c'est-à-dire de manière à la fois :

- *problématisée* : en définissant et en mettant en œuvre une ligne et une méthode de questionnement permettant d'interroger tel ou tel aspect de la vie en société; dans ce cas-ci, ces lignes et méthodes sont fournies dans le canevas de travail décrit plus loin,
- *structurée* : en exposant de manière claire et cohérente l'enchaînement des parties du raisonnement développé pour répondre aux questionnements retenus,
- *justifiée* : en rendant explicites, notamment dans les notes infrapaginales des travaux écrits, les sources où sont rapportés les éléments de fait et développés les éléments de raisonnement sur lesquels on s'appuie pour la réalisation de son propre travail.

Modalités d'enseignement :

1. Les deux premières séances sont destinées à présenter l'objet, l'objectif, les méthodes et terrains d'analyse ainsi que les hypothèses de travail du séminaire.
2. Les deux séances suivantes sont destinées à l'évaluation et à la discussion des difficultés rencontrées dans l'élaboration des travaux personnels des étudiant-e-s.
3. Les séances restantes sont destinées à la présentation et à la discussion des travaux élaborés par les étudiants.

Modalités d'évaluation :

1. En plus de leur participation obligatoire à toutes les séances du séminaire, les étudiants auront à accomplir deux tâches.
2. La première consiste en la présentation au séminaire d'un exposé oral d'une durée maximale de 20 min. visant à décrire un enjeu en relation avec le thème retenu comme objet du séminaire. Le choix du sujet est laissé à chaque étudiant. Un plan écrit de l'exposé (1 ou 2 pages max.) sera distribué à l'ensemble des participants au séminaire, juste avant l'exposé lui-même, afin de faciliter la compréhension de l'exposé et de la rationalité autour de laquelle il est agencé. Ce plan comprendra l'architecture générale de l'exposé oral, en mentionnant (sans les développer) les parties principales et sous-parties, les idées essentielles, et les exemples qui les illustrent. L'exposé oral est destiné à la fois à alimenter les discussions générales du séminaire et à permettre aux étudiants de tenir compte des réactions et discussions issues de leurs exposés oraux pour la rédaction du travail écrit.
3. La seconde tâche demandée aux étudiants consiste en la remise d'un travail dactylographié compris entre 15 et 20 pages (37.500 et 50.000 caractères), à remettre **le mardi 13 MAI entre 10 et 12h au local S14.208**. Dans le cas où plusieurs étudiants seraient intéressés à développer le même thème, il leur est possible de présenter un exposé et un travail commun. Dans ce cas particulier, les étudiants sont invités à ne pas dépasser 30 minutes lors de leur exposé (pour laisser place à la discussion) et à remettre un travail écrit comprenant le double ou le triple de pages souhaitées (ceci selon le nombre d'étudiants participant à la rédaction). Tout complément d'information sera donné lors du choix des sujets de travaux.
4. Notation : seul le travail écrit est l'objet de note. Le travail n'est pas noté si la présentation orale n'a pas eu lieu et/ou si les absences aux séances de séminaire ne sont pas justifiées par des raisons de force majeure, dûment prouvées.
5. Une visite des travaux corrigés aura lieu à une date convenue avec les étudiant-e-s. Cette visite est destinée à les informer des lacunes éventuelles remarquées à l'occasion de la rédaction de leur travail.

Remarque concernant le recours aux références bibliographiques en notes infrapaginales

Le recours aux références bibliographiques en notes infrapaginales ne relève pas de la clause de style. Il a pour objet d'assurer le contrôle sur la provenance d'éléments de fait et de raisonnement à partir desquels le chercheur développe son propre raisonnement. La validité scientifique de ce dernier dépend notamment de l'assurance que le chercheur n'a pas commis d'erreur (matérielle ou de raisonnement) dans le prélèvement, l'interprétation et l'utilisation de ces éléments. Or cette assurance n'est possible que s'il y a contrôle, vérification. Précisément, les références infrapaginales aident à cette vérification. En indiquant la source

générale (un ouvrage, un article, etc.), puis l'endroit plus précis (les pages, sections ou chapitres) où ont été prélevés les éléments de fait ou de raisonnement utilisés dans une recherche, on permet les opérations de contrôle et de vérification qui garantissent la scientificité du travail réalisé.

Aussi, de ce point de vue, « on n'en fait jamais trop » dans les références infrapaginales, et il vaut mieux en faire trop que trop peu. Mais en tout état de cause, les références infrapaginales servent aussi à ne pas faire endosser au chercheur (et ici à l'étudiant) la responsabilité d'éléments de fait ou de raisonnement erronés qu'il a prélevé auprès d'un auteur; le seul reproche qu'on peut encore lui faire alors est de s'être abreuvé à une mauvaise source, ou, plus exactement, de ne pas avoir recoupé ses sources.

A titre indicatif (le plus important étant d'être systématique dans l'application du système de référence que l'on a choisi), voici un exemple de convention que l'on peut suivre pour établir les références infrapaginales :

- pour un ouvrage : NOM DE L'AUTEUR, Première lettre du prénom, *Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Maison d'édition, Année d'édition, numéro des pages auxquelles il est fait référence précédées de la mention « p. » s'il n'y en a qu'une, « pp. » s'il y en a plusieurs.
- pour une partie d'ouvrage collectif : NOM DE L'AUTEUR, Première lettre du prénom, « Titre de la partie », *in* Première lettre du prénom, NOM DE L'EDITEUR DE L'OUVRAGE COLLECTIF (accompagné entre parenthèses de la mention « S.l.d. »), *Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Maison d'édition, Année d'édition, numéro des pages auxquelles il est fait référence.
- pour un article de revue : NOM DE L'AUTEUR, Première lettre du prénom, « Titre de la partie », *Nom de la revue*, année d'édition, numéro du volume, numéro des pages auxquelles il est fait référence.

S'il s'agit de citer une deuxième fois l'œuvre d'un auteur, on remplacera le titre (de l'ouvrage ou de l'article) correspondant et les éléments qui figurent normalement à sa suite (année d'édition, etc.) par la mention « *Op. cit.* », et l'indication du numéro des pages auxquelles on se réfère. S'il s'agit dans la note infrapaginale qui suit de faire à nouveau référence à la même œuvre, on indique alors simplement « *Ibid.* » suivi du numéro des pages auxquelles on se réfère, sans plus même faire mention du nom de l'auteur (repris dans la note qui précède).

Thème du séminaire année académique 2007-08

Rapports de genre et figures de femmes en politique

Objet :

L'objet du séminaire est d'analyser les représentations sociales des rapports de genre en politique et d'interroger les figures de femmes dans leur tentative, réussie ou non, d'accéder aux exécutions.

Hypothèse de travail :

L'hypothèse posée est de considérer que les représentations sociales à propos des rapports de genre et des femmes en politique tendraient à entériner la construction d'une nature politique au féminin. Celle-ci s'appuie sur l'idée que les femmes seraient appelées à être la condition d'un renouveau des pratiques politiques par l'apport de leur différence dans les instances électives et exécutions. Les qualités dites féminines (capacité à résoudre les problèmes quotidiens, immédiats, concrets, sens du compromis, sens des responsabilités et du bien commun, proximité à l'égard des gouvernés, des représentés, des citoyens, etc.) seraient des

autant de ressources qui peuvent être actionnées comme levier de la modernisation des institutions politiques. Les expériences de soins vécues par les femmes au sein de la sphère privée les doteraient des qualités aptes à rénover la démocratie en temps de crise de la représentation. Cette hypothèse de travail sera spécifiée par rapport à l'euphémisation des discriminations à l'égard des femmes en politique. Cette euphémisation se construirait par le recours aux figures de femmes suivantes : la femme complémentaire de l'homme, la femme différente de l'homme, la femme égale de l'homme en tant que versant féminin de la dualité du genre humain. Ces figures de femmes doivent être situées dans le contexte d'une internationalisation, depuis les années 90, de l'enjeu de l'égalité des sexes en politique, par des instances internationales et supranationales (Nations Unies, Conseil de l'Europe, Union européenne).

Outils conceptuels :

1. L'analyse comparée des représentations sociales aura recours aux concepts d'univers du discours politique et de paradigme sociétal (J.Jenson), en les situant par rapport à d'autres concepts possibles tels que ceux de cadrage symbolique (E.Goffman), de cadre d'opportunité (W.Cawson, D.Meyer), et de référentiel (P.Muller).
2. Dans la mesure où les représentations sociales des rapports de genre et des figures de femmes prennent tout leur sens lorsqu'elles sont mises en perspective avec les pratiques sociales façonnées et construites par et à travers des rapports sociaux et des rapports de force, les représentations seront contextualisées dans les « régimes de citoyenneté » (J.Jenson).

Méthode, terrains et corpus d'analyse:

Cette analyse s'effectuera grâce à la méthode comparative entre plusieurs terrains. La France et la Belgique sont des terrains à la fois analogues et contrastés du point de vue de leurs « régimes de citoyenneté » (J.Jenson) à l'égard des femmes et des rapports de genre. Selon le nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s au séminaire, les terrains belge et français pourront être confrontés à des cas issus de contextes nationaux différents.

Les figures de femmes en politique seront appréhendées dans leur tentative, réussie ou non, d'accéder aux exécutifs. Les cas de Laurette Onckelincx et d' Isabelle Durand seront pris en considération pour la Belgique, de Sékolène Royal et de Michelle Alliot-Marie pour la France. Ils pourront être confrontés à d'autres cas tels que Angela Merkel, Condoleezza Rice, Hilary Clinton, Cristina Kirschner, Michelle Bachelet, etc...

Les représentations sociales à propos des rapports de genre et des femmes dans les exécutifs seront étudiées à partir des rhétoriques de légitimation et de dé-légitimation de leur présence en politique, à l'œuvre dans le corpus d'analyse suivant : la presse écrite quotidienne et hebdomadaire, les témoignages écrits sous forme d'ouvrages et interviews.

Critères d'analyse :

Se rapportant aux contextes :

1. la position politique
2. la trajectoire politique
3. le critère générationnel
4. le système politique
5. la culture politique
6. le contexte culturel des rapports de genre

Se rapportant aux représentations traditionnelles ou revisitées du féminin :

1. le maternalisme
2. le degré d'autonomie par rapport aux liens de tutelle
3. la représentation du corps
4. l'autorité
5. le privé et public
6. la capacité de décision
7. la relation à l'autre
8. les modes d'appréhension de la réalité
9. les modalités de représentation de la nation

Se rapportant aux « régimes de citoyenneté » :

1. les acteurs responsables de la construction du bien-être social
2. les droits et les devoirs de citoyenneté
3. les voies d'accès à la représentation et à la décision
4. le sentiment d'appartenance à la communauté politique

Orientation bibliographique :

Baudino, Cl., « Citoyenneté et parité en Belgique : Figures et projets dans le débat paritaire, in Jenson, J., Marques-Pereira, B., Remacle, E. (sous la dir.), *L'état des citoyennetés en Europe et dans les Amériques*, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 2007, pp.101-123.

Benford, R.Snow, D., « Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment », *Annual Review of Sociology*, n°26, 2000, pp.XXX.

Bereni, L., Lépinard, E., « Les femmes ne sont pas une catégorie ». Les stratégies de légitimation de la parité en France », *Revue Française de Science Politique*, n°1, février 2004, pp.71-98.

Boltanski, L., Thévenot, L., *De la justification*, Paris, Gallimard, 1991.

Cawson, W., Meyer, D., « Framing Political Opportunity » in McAdam, D., McCarthy, J. (eds.), *Comparative Perspectives on Social Movements: Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, pp.275-290.

Commaille, J., *Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique*, Paris, La Découverte, 1993.

Dauphin, S., Praud, J., « France. Les mouvements féministes et la représentation politique des femmes », in Tremblay, M. (sous la dir.), *Femmes et parlements. Un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2005, pp.581-606.

JENSON, J., « Struggling for Identity : the Women's Movement and the State in Western Europe », *West European Politics*, 8, 1985, pp.5-18.

Jenson, J., « Paradigms of Political Discourse : Protective Legislation in France and the United States before 1914 », *Canadian Journal of Political Science*, vol.22, n°2, 1998, pp.235-258.

Jenson, J., Sineau, M., *Mitterand et les françaises. Un rendez-vous manqué*, Paris, presses de Science po, 1995.

Jenson, J., Sineau, M. (éds), *Qui doit garder le jeune enfant ? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*, Paris, LGDJ, 1998.

Jenson, J., « Understanding Politics: Concepts of Identity in Political Science » in Bickerton, J., Gagnon, A. (dir.), *Canadian Politics*, Toronto, Broadview, 1999, pp.39-56.

Fraisse, Geneviève, *Muse de la Raison. Démocratie et exclusion des femmes en France*, Gallimard, "Folio/histoire", n°68, 1995 (Édition originale : *Muse de la Raison ; La démocratie exclusive et la différence des sexes*, Éditions Alinéa, 1989.).

Freedman, J., *Femmes politiques : mythes et symboles*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Goffman, E., *Les cadres de l'expérience*, Paris, Ed. de Minuit, 1991.

Gubin, Éliane Leen Van Molle, *Femmes et politique en Belgique*, Éditions Racine, Bruxelles, 1998.

Lépinard, E., *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Paris, Presses de Science Po, 2007.

Lovenduski J. et al. (dir), *State Feminism and Political Representation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

Mc Bride Stetson, Dorothy, Mazur, Amy (éds.), *Comparative State Feminism*, Sage, Thousand Oaks, CA, 1995.

Marques-Pereira Bérengère, *La citoyenneté politique des femmes*, Paris, A.Colin, 2003.

Marques-Pereira, B., Vanclaire, L., « Belgique. Une citoyenneté politique féminine à l'aune du pragmatisme partisan », in Tremblay, M. (sous la dir.), *Femmes et parlements. Un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2005, pp.501-519.

Marques-Pereira, B. « Le Chili et les rapports de sexes. Quel « régime de citoyenneté » pour les femmes ? », in Jenson, J., Marques-Pereira, B., Remacle, E., (sous la dir.), *L'état des citoyennetés en Europe et dans les Amériques*, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 2007., pp.81-100.

Marques-Pereira, B., « Les femmes latino-américaines dans les exécutifs nationaux : le cas du Chili », *Histoire@Politique, Politique, Culture, Société, Revue électronique du Centre d'histoire de Sciences Po*, n°1, mai-juin 2007, www.histoire-politique.fr

Marx Ferree, M., « Resonance and Radicalism: Feminist Framing in the Abortion Debates », *American Journal of Sociology*, vol.109, n°2, 2003, pp.304-344.

Mazur, Amy G., *Gender Bias and the State. Symbolic Reform at Work in the Fifth Republic France*, University of Pittsburgh Press, Pittsburgh et Londres, 1995.

Muller, P., Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue Française de Science Politique*, vol.55, n°1, 2005, pp.XXX

Okin, S.M., « Le genre, le public et le privé » Ballmer-Cao, Th., et al. (éds.), *Genre et Politique, Débats et perspectives*, Paris, Gallimard, Folio, 2000, pp.345-396.

SINEAU Mariette, 2001, *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po.